

N/REF : 19/08/2025 16H36 C:000039 I:02370
V/REF : AC/C26179
V/Email reçu le Mardi 19/08/2025 a 16H36

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CPR
IMMEUBLE : LES COPRINS -CPR
2, IMP. MARGUERITE YOURCENAR
RESIDENCE LES COPRINS
35890 LAILLE

Rennes, le 10 Septembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-003

LOCALISATION : ALLEE 2 YOURCENAR - MME ANDRE 06 82 70 15 71
LOGEMENT N° 109701, PORTE N°23, 2° ÉTAGE, TYPE 2

MOTIF : REMPLACEMENT ROAI

Donneur d'ordre : M. C YAUCAT-GUENDI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 25/08
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE VANNE GAZ
DÉPOSE DE L'ANCIEN ROAI
FOURNITURE ET POSE DU NOUVEAU ROAI
RÉOUVERTURE VANNE GAZ
TEST SUR LES PLAQUES DE CUISSONS
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 25/08/25 a 11H53 M. C YAUCAT-GUENDI

20/08 MSG LAISSÉ

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL174-Rempl.ROAI inviolable	1	82,00	82,00
TOTAL H.T.				82,00
T.V.A. a 10,00%				8,20
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>90,20</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.